

DEMANDE DE LOCATION DE LA BUVETTE MOBILE (PEKI) réservée exclusivement aux associations et clubs locaux

à renvoyer au secrétariat communal, B.P. 50, L-8201 Mamer au moins **un mois** avant la manifestation

Demandeur: _____ Responsable: _____

Tél. privé /GSM: _____ Tél. bureau: _____

Adresse: _____ C.P. Localité: _____

E-mail: _____

Compte bancaire/remboursement caution (IBAN) _____

Pour la date du _____ de _____ à _____ heures

à: _____

Détails sur la manifestation: _____

gobelets réutilisables

récipients en verre

(Les gobelets réutilisables et/ou les récipients en verre sont à retourner dans un état propre).

La buvette sera livrée sur place et récupérée par un responsable de la commune lors de la remise des clés et un état des lieux sera effectué. Le locataire est tenu de nettoyer la buvette après utilisation. A défaut, des frais de nettoyage d'un montant de 200,00 € seront déduits de la caution.

_____, le _____

Signature du responsable

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Retourné au locataire avec:

que le véhicule n'est plus disponible à la/aux date(s) demandée(s)

avec l'accord de principe pour la location de la buvette mobile

location € (25,00 €/jour)

caution 1.000,00 €

La présente vaut facture

Total _____ €

BCEE-IBAN: LU86 0019 2801 0110 8000

Le contrat de location sera envoyé dans les meilleurs délais au responsable de l'association

Copies pour information: concierges de Mamer

chef d'équipe

recette communale

transmis le: _____

Vu et autorisé. Mamer, le _____

**Pour le collège échevinal,
Le bourgmestre,**

Gilles ROTH